



Mardi 25 janvier 2011

Temps forts du 20/12/2010 au 21/01/2011 No. 89

22 décembre

Établissement du mécanisme chargé d'exercer les fonctions résiduelles pour le TPIY et le TPIR

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a, le 22 décembre, adopté une résolution portant création d'un nouvel organe chargé d'achever les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), lorsque ceux-ci auront terminé leurs mandats. Le Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux sera composé de deux divisions dont les dates d'entrée en fonction seront le 1er juillet 2012 pour la division chargée des fonctions résiduelles du TPIR, et le 1er juillet 2013 pour la division chargée des fonctions résiduelles du TPIY. La décision relative aux sièges des divisions du Mécanisme est subordonnée à la conclusion d'arrangements que le Conseil de sécurité juge acceptable entre l'Organisation des Nations Unies et les pays qui les accueilleront. Les compétences, les fonctions essentielles, et les droits et obligations du TPIY et du TPIR seront dévolus au Mécanisme. Dans sa résolution, le Conseil de sécurité a conclu que « le mécanisme international devrait être une petite entité efficace à vocation temporaire, dont les fonctions et la taille iront diminuant, et dont le personnel peu nombreux sera à la mesure de ses fonctions restreintes ». Le Conseil de sécurité a demandé aux Tribunaux de tout faire pour achever leurs travaux au plus tard le 31 décembre 2014. Il a prié instamment tous les États, en particulier ceux sur le territoire desquels des accusés sont soupçonnés d'être en fuite, de renforcer encore la coopération avec les Tribunaux et le Mécanisme, notamment pour appréhender et remettre les derniers fugitifs.

12 janvier

Affaire Perišić: fin de la présentation des moyens à décharge

Le 11 janvier, la Défense a achevé la présentation de ses moyens dans le procès de Momčilo Perišić. La Chambre se réunira de nouveau pour entendre la déposition d'un nouveau témoin en réfutation appelé par l'Accusation, à une date qui reste à déterminer. Au total, 82 témoins viva voce ont été appelés par l'Accusation et environ 22 par la Défense. Depuis son ouverture en octobre 2008, le procès a compté 198 jours d'audience.

Chef d'état-major de l'Armée yougoslave (VJ) du 26 août 1993, ou vers cette date, au 24 novembre 1998, Momčilo Perišić était, selon l'acte d'accusation, « l'officier supérieur le plus gradé de la VJ, ayant une autorité et une responsabilité globales sur son fonctionnement ». Il a « planifié, incité à commettre, ordonné, commis, ou de toute autre manière aidé et encouragé à planifier, préparer ou exécuter » des crimes contre l'humanité (assassinat, actes inhumains, persécutions pour des raisons politiques, raciales ou religieuses; extermination) et des crimes de guerre (meurtre, attaques contre des civils) à Sarajevo, Zagreb et Srebrenica.

12 janvier

Le Procureur se rend à Bruxelles

Le 12 janvier, le Procureur du TPIY, Serge Brammertz a rencontré, à Bruxelles, des membres du Comité des Affaires étrangères du Parlement européen. Le Procureur a informé le Comité de la coopération des États, notamment s'agissant de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie.

13 janvier

Le Président Robinson va devenir un membre d'honneur de l'ASIL

Le Président du Tribunal, le Juge Patrick Robinson va avoir l'honneur exceptionnel d'être nommé membre honoraire de l'*American Society of International Law*. Ce titre n'est décerné qu'une fois par an à une personne n'étant pas citoyenne américaine et ayant apporté une contribution remarquable au droit international.

Les précédents membres honoraires de l'ASIL sont Hans Corell, Navanethem Pillay, Ian Brownlie, Rosalyn Higgins, Boutros Boutros-Ghali, Mohammed Shahabuddeen, Mary Robinson, Kofi Annan, Louise Arbour et Hans Blix.

Le Président Robinson recevra ce titre au cours de la 105^{ème} réunion annuelle de l'ASIL, qui se tiendra le 23 mars 2011 à Washington.

13 janvier

Le TPIY organise un séminaire de formation pour des magistrats de Croatie

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a tenu un séminaire pilote de formation de deux jours pour des juges et des procureurs de différents tribunaux de canton de Croatie, dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre ».

Cette formation, qui a eu lieu à l'Académie judiciaire de Zagreb, en Croatie, avait pour but de transférer la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal aux instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre. La formation visait à renforcer la capacité des juridictions de la région à rechercher et identifier des informations et des documents dont dispose le Tribunal et qui sont pertinents pour leurs travaux. Ainsi, les participants ont pu apprendre à se servir de bases de données telles que le site Internet du Tribunal, la base de données judiciaires du TPIY et l'outil de recherche de la base de données de la Chambre d'appel. La formation a abordé également la question des requêtes adressées au TPIY aux fins d'obtenir son assistance et la modification des mesures de protection ordonnées en accord avec son Règlement de procédure et de preuve. Des séminaires de formation similaires ont été organisés à Belgrade et à Sarajevo à la fin de l'année dernière et d'autres sont prévus en ex-Yougoslavie ces trois prochains mois.

[14 janvier](#)

Le Juge Meron nommé Docteur Honoris causa

Le Juge Meron s'est rendu en Pologne où il a été nommé *Docteur honoris causa* en Droit, par le Conseil de l'Université de Varsovie. La cérémonie officielle a eu lieu au Palais du Recteur de l'Université.

Le Juge Meron est membre de l'Académie américaine des arts et des sciences, Président honoraire de l'*American Society of International Law*, membre de l'Institut de droit international et membre du Conseil américain des relations étrangères. Depuis 1977, le Juge Meron enseigne le droit international et occupe la chaire L. Denison de la faculté de droit de New York. Il exerce en tant que juge à la Chambre d'appel du Tribunal depuis 2001.

[17 janvier](#)

Le verdict de génocide prononcé contre Milorad Trbić est confirmé par la Cour de Bosnie-Herzégovine

Le Collège d'appel de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine a rendu son verdict dans l'affaire concernant Milorad Trbić, confirmant l'intégralité des dispositions du jugement rendu en 2009. Ancien officier en charge de la sécurité de la Brigade Zvornik de l'Armée des Serbes de Bosnie, Milorad Trbić a été initialement mis en cause par le TPIY. Son affaire a ensuite été renvoyée devant les autorités de Bosnie-Herzégovine, conformément à l'Article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal. Milorad Trbić a été transféré le 11 juin 2007; son procès a commencé le 8 novembre de la même année. Le 16 octobre 2009, Milorad Trbić a été condamné à 30 ans d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable de génocide pour sa participation à une entreprise criminelle commune dont le but commun était « *de capturer, détenir, exécuter sommairement et enterrer tous les hommes valides bosniaques musulmans de l'enclave de Srebrenica* ».

[17 janvier](#)

L'Union européenne maintient son soutien au Programme de sensibilisation du TPIY

L'Union européenne, par le biais de l'Instrument européen pour la Démocratie et les droits de l'homme, a fait don d'un million d'euros pour financer les activités du Programme de sensibilisation qui seront menées dans la région en 2011-2012. L'Union européenne soutient depuis longtemps le Programme de sensibilisation du Tribunal, qui dépend largement de contributions bénévoles. « *Je suis très heureux que l'Union européenne continue d'apporter à notre Programme de sensibilisation le soutien et la confiance qu'il mérite. Le Tribunal entrant dans la dernière phase de son mandat, il est d'autant plus important de sensibiliser le public à ses travaux. Les réalisations du TPIY sont considérables, c'est pourquoi nous devons veiller à renforcer notre présence dans la région en menant des campagnes d'informations et des débats constructifs, afin de laisser un héritage positif à l'issue de notre mandat* », a déclaré John Hocking, le Greffier du Tribunal.

[18 janvier](#)

Des juges du TPIY rencontrent leurs homologues d'ex-Yougoslavie

Des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ont rencontré aujourd'hui leurs homologues de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, de Serbie, du Monténégro, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Kosovo, afin de partager les enseignements de leur expérience en matière de procès pour crimes de guerre. Une vingtaine de juges, notamment des cours d'appel de la région, ont participé à cette réunion, avec les Juges du TPIY Fausto Pocar et Carmel Agius. Les juges ont abordé différentes questions, telles que la protection des témoins et des victimes, la définition du terme « civils » dans les affaires de crimes de guerre, et le rôle des juges saisis de ces affaires en appel. Le Juge Pocar a souligné que le partage des enseignements avec les juges de ces tribunaux renforce non seulement les instances judiciaires locales, mais également les travaux des juges à tous les niveaux. « *Il ne s'agit pas seulement d'opérer un transfert de ressources techniques et de connaissances, il s'agit également de partager nos expériences, car nous poursuivons tous le même but et sommes confrontés aux mêmes difficultés lorsque nous travaillons sur des affaires* », a-t-il conclu. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre », mis en oeuvre par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (respectivement BIDDH et OSCE), qui vise à renforcer les capacités des juristes de la région de se charger des affaires complexes de crimes de guerre.

« *Justice pour les crimes de guerre* » est un projet régional d'un coût de quatre millions d'euros, financé par l'Union européenne et mis en oeuvre par le BIDDH, en collaboration avec le TPIY, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.

[21 janvier](#)

Le TPIY remet de nouveaux comptes rendus d'audiences à la Bosnie-Herzégovine, à la Croatie et à la Serbie

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a remis environ 2 000 pages de comptes rendus d'audiences transcrits dans les langues de la région aux autorités de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie.

La livraison de ces comptes rendus d'audiences aux pays de l'ex-Yougoslavie s'inscrit dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre » qui vise à renforcer les capacités des instances judiciaires nationales à juger des affaires complexes de crimes de guerre et de faciliter le transfert de connaissance et de documents du TPIY aux autorités d'ex-Yougoslavie. La remise de ces comptes rendus d'audience transcrits dans les langues de la région a pour but de permettre aux praticiens du droit de la région d'accéder plus facilement aux dépositions de témoins entendus par le Tribunal. Les comptes rendus d'audiences sont transcrits dans les langues de la région à partir des enregistrements audio des audiences du Tribunal. Jusqu'en octobre 2010, les comptes rendus d'audiences n'étaient disponibles qu'en anglais et en français, les langues officielles du Tribunal. « Les comptes rendus d'audiences constituent une aide précieuse et permettront d'accélérer le jugement des personnes responsables des crimes de guerre commis durant les années 1990. »

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES 24 JANVIER – 04 FÉVRIER

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.

LUNDI 24 JANVIER

Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MARDI 25 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 12:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MERCREDI 26 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

JEUDI 27 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

VENDREDI 28 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

LUNDI 31 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MARDI 1^{er} FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MERCREDI 2 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

JEUDI 3 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

VENDREDI 4 FÉVRIER

Pas d'audience

FAITS ET CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire *Tadić*), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 125 d'entre elles : 12 ont été acquittées, 64 condamnées (quatre sont en attente de transfert, 25 ont été transférées, 31 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

LE PROJET «JUSTICE POUR LES CRIMES DE GUERRE»

a pour but de transférer la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal aux instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre.

Le projet est financé par l'Union européenne et mené conjointement par le Tribunal et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie. <http://www.icty.org/sid/240>

125 Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.

36 Les procédures concernant 36 autres affaires ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).

36 Les procédures sont en cours pour 36 accusés: 13 sont en appel, 18 sont en procès en première instance et 3 sont en phase préliminaire d'un nouveau procès. Deux accusés sont toujours en fuite.

33 33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

16,000 Nombre total de pages de comptes rendus d'audiences du TPIY transcrites jusqu'à présent.

4,500 Nombre total de pages de comptes rendus d'audiences remises aux instances judiciaires locales entre octobre et décembre 2010.

60,000 Nombre total de pages qui seront transcrites dans le cadre du projet.

25 Nombre total de membres du personnel d'appui juridique employés dans le cadre du projet au sein des institutions judiciaires de Bosnie-Herzégovine et de Serbie. Sept autres devraient être prochainement recrutés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier: John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, the Netherlands
www.tpiy.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.

Questions et commentaires :

Nick Beston, Editeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffeye@un.org